



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 novembre 2018
(OR. en)

13957/18

COAFR 278
CFSP/PESC 1049
CSDP/PSDC 659
DEVGEN 210
MIGR 189
COHOM 142
COHAFA 100

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Soudan - Conclusions du Conseil (19 novembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le Soudan, adoptées par le Conseil lors de sa 3652^e session, tenue le 19 novembre 2018.

Conclusions du Conseil sur le Soudan

1. Le Soudan reste essentiel pour la paix et la stabilité de la région de la Corne de l'Afrique en général. Dans la perspective des élections qui se tiendront en 2020 et à la faveur de la dynamique à l'œuvre dans la région, qui ouvre un nouveau chapitre de coopération au sein de la Corne, l'UE est prête à engager avec Khartoum un dialogue et une coopération à caractère évolutif. La mobilisation de l'UE dépendra des progrès réalisés par le Soudan pour ce qui est de s'engager à mener des réformes internes, notamment dans les domaines des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, du soutien à l'acheminement de l'aide humanitaire, des efforts déployés en faveur d'une paix durable, ainsi que du rôle constructif qu'il jouera dans la région. Si un certain nombre de progrès ont été réalisés récemment, de multiples défis subsistent: le pays est confronté à de graves difficultés économiques, le programme de réformes politiques est vaste mais n'a pas abouti, les besoins humanitaires sont considérables et les conflits internes n'ont pas été résolus. La réalisation de progrès au Soudan pourrait rejaillir positivement sur la région et au-delà, notamment en ce qui concerne la sécurité régionale et les migrations, mais aussi sur le plan humanitaire.

2. Le Soudan devrait mettre à profit la période précédant les élections de 2020 pour faire la preuve de son attachement aux réformes, en permettant à l'ensemble de ses citoyens de participer pleinement à un processus politique inclusif, sans restriction des droits individuels. Dans des circonstances appropriées, le Conseil est prêt à examiner le meilleur moyen d'aider le gouvernement soudanais sur cette question. À cet égard, le Conseil reste vivement préoccupé par le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et les persécutions dont font l'objet des défenseurs des droits de l'homme, des étudiants, des militants politiques, des journalistes indépendants et d'autres professionnels des médias, ainsi que par la situation des femmes et des jeunes filles. Le Conseil engage les autorités soudanaises à respecter pleinement les droits à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à l'accès à l'information, ainsi qu'à la liberté d'association et de rassemblement pacifique, conformément au droit international relatif aux droits de l'homme. Il est fondamental que tous les auteurs de violations de droits de l'homme et d'atteintes à ces droits aient à répondre de leurs actes. Le Conseil demande au Soudan de coopérer pleinement avec la justice internationale pour lutter contre l'impunité, et rappelle l'obligation qui incombe au gouvernement soudanais de coopérer avec la Cour pénale internationale, conformément à la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations unies. Il reste essentiel que tout processus de révision de la Constitution soit dicté par les intérêts collectifs des citoyens, sans distinction de sexe, d'âge, de religion et/ou d'origine ethnique, et repose sur un large consensus, ainsi que le prévoit l'article 10 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.
3. Le Conseil demande au Soudan de s'engager à mettre en œuvre un programme de réformes économiques solide, tout en veillant à ce qu'un soutien suffisant soit apporté en temps utile aux plus vulnérables, et à coopérer étroitement avec les institutions financières internationales et les partenaires. Il reste préoccupé par la crise économique qui sévit actuellement au Soudan. Une gestion économique saine et un système judiciaire fiable sont essentiels pour améliorer le climat d'investissement du pays en vue d'y attirer des investissements étrangers directs, y compris de l'UE.
4. Par ailleurs, le Conseil encourage le gouvernement soudanais à œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable figurant dans le programme 2030, et à la mise en œuvre de l'accord de Paris. Il invite également l'ensemble des acteurs internationaux qui sont mobilisés aux côtés du Soudan à soutenir ce dernier d'une manière transparente et en tenant compte des besoins de développement du pays.

5. Le Conseil demande instamment à toutes les parties aux conflits au Soudan de saisir l'occasion qui se présente et de montrer qu'elles sont réellement déterminées à progresser dans les négociations de paix. Les déclarations mutuelles de cessation unilatérale des hostilités au Darfour, au Kordofan du Sud et dans l'État du Nil bleu ont constitué un pas dans la bonne direction. Cependant, la pleine application de la feuille de route établie par le groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine demeure la base d'une paix durable mettant un terme à ces conflits armés de longue date. Dans ce contexte, l'UE salue et appuie le travail de médiation mené pour trouver une solution politique aux conflits.
6. Si les conditions sur le terrain restent instables et réversibles, le Conseil note que la situation en matière de sécurité s'est améliorée dans les régions touchées par les conflits. Il lance un appel au gouvernement du Soudan pour qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir afin d'apporter la sécurité et de fournir les services de base au Darfour, au Kordofan du Sud et dans l'État du Nil bleu. Il faut en priorité assurer le respect intégral de l'état de droit et des droits de l'homme, protéger les civils, promouvoir la réconciliation entre les communautés et s'attaquer aux causes profondes des conflits. Le Conseil relève l'importance que revêt l'opération hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) et il relance l'appel en faveur d'un plan de retrait détaillé de la MINUAD assorti d'objectifs, comme l'a présenté le secrétaire général des Nations unies. Le Conseil réaffirme qu'il est indispensable de mieux tirer les bénéfices des acquis obtenus ces dix dernières années en matière de stabilité et de développement au Darfour et qu'il est impératif d'éviter tout manquement dans la protection des civils, le soutien apporté au processus de paix et la surveillance du respect des droits de l'homme. Le Conseil demande au gouvernement du Soudan de coopérer avec les Nations unies, y compris l'équipe de pays des Nations unies, pour réussir le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix.
7. Le Conseil se félicite de la participation du Soudan au processus de Khartoum et à la mise en œuvre du plan d'action de La Valette et il mesure le rôle que le pays assume en accueillant un nombre très élevé de demandeurs d'asile, de réfugiés et de migrants. L'UE, notamment par l'intermédiaire de son fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, reste déterminée à apporter un soutien aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux communautés qui les accueillent sur le territoire du Soudan.

8. Le Soudan continue de souffrir de crises humanitaires de grande ampleur, en lien avec les conflits internes, la malnutrition, l'instabilité régionale, les catastrophes naturelles et les changements climatiques. Les besoins humanitaires, qui ont encore augmenté en raison du flux incessant de réfugiés en provenance du Soudan du Sud, sont devenus plus pressants du fait de la crise économique et de l'envolée des taux d'inflation. Le Conseil demande au gouvernement du Soudan, ainsi qu'aux mouvements armés, de garantir au personnel humanitaire, notamment aux agences de l'ONU, un accès en toute sécurité, en temps opportun et sans entrave à toutes les personnes qui en ont besoin, y compris dans les régions touchées par les conflits du Darfour, du Kordofan du Sud et du Nil bleu, conformément au droit international humanitaire. Le Conseil demande au gouvernement de faciliter une évaluation indépendante des besoins et la collecte indépendante de données, qui sont indispensables pour répondre efficacement et en temps voulu aux besoins. L'UE demeure déterminée à prêter assistance aux personnes ayant besoin d'une aide et d'une protection humanitaires. Dans le cadre de ses interventions, elle continuera aussi de donner un contenu opérationnel aux liens entre action humanitaire et développement, en coordination avec les efforts déployés en faveur de la paix et de la stabilisation.
9. Le Conseil appelle le Soudan à œuvrer dans un esprit constructif en faveur de la stabilité dans la région, notamment dans le cadre du processus piloté par les organes internationaux et régionaux pertinents. État riverain de la mer Rouge et du Nil, le Soudan joue un rôle géopolitique crucial dans la Corne de l'Afrique en général; en tant que membre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), il participe au processus de paix au Soudan du Sud. Le Conseil prend note avec satisfaction des négociations trilatérales en cours entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sur le Grand Barrage de la renaissance éthiopienne. Il demande par ailleurs au Soudan de travailler en étroite coopération avec l'UA et la communauté internationale afin de soutenir l'initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.